ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Vendredi 16 juin 1899 (28 prairial An 107 de la République), 167e jour de l'année, 23e du printemps.
Lever du soleil : 3 h. 58. Coucher 8 h. 9.

Mairie. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel de Ville, de 3 à 5 heures.

Bains municipaux. — Rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.
Fermés à 8 h.

Laboratoire municipal. — A l'Ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses s'adresser au secrétariat de la mairie.

Bibliothèque, collections d'échantillons et dessins artistiques, à l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à midi, de 2 h. 1/2 à 5 h. 1/2, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Cours publics : Langue anglaise, garçons, première année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir ; jeunes filles, 1re, 2e et 3e années, de 6 h. à 7 h. 1/2 du soir.

Comptabilité et arithmétique commerciales, cours préparatoire de 1re année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Tous ces cours ont lieu à l'immeuble Pierre Catteau.

Ecole de natation. — Ecole payante, entrée quai de Lorient.

Ecole gratuite, entrée rue Turgot.

Ouverture à 6 h. du matin, fermeture une demi-heure après le coucher du soleil.

Une scandaleuse arrestation. — En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le parquet de Lille, la police de sûreté a procédé hier matin, vers 5 heures à l'arrestation d'un jeune garçon de 20 ans, nommé Jean Devos, garçon boulanger, demeurant rue Vallon, 20, et garçon boulanger chez son oncle à l'angle des rues Jacquart et de France.

Il paraît que ce jeune homme est destiné à partir dans une maison de correction. Or, dans le quartier, où Devos est très estimé, on proteste contre cette mesure inqualifiable. Une pétition couverte de plus de 400 signatures circule en sa faveur.

Il serait curieux de savoir qui a pu commettre une aussi grossière erreur, que cette d'avoir donné au Parquet sur ce brave garçon des renseignements aussi erronés, lesquels ont motivé le mandat d'arrêt.

Il y a là une question... privée qui n'est pas à la louange de certain clérical, enragé *professionnard, à gilet blanc.*

Nous reviendrons, s'il y a lieu, sur cette scandaleuse affaire. Dès maintenant, le Parquet a le devoir de relâcher cet innocent.

Grave accident de bicyclette. — Jeudi soir, vers 8 heures, des cyclistes s'entraînaient au parc de Barbieux, pour la course de Tourcoing-Bethune, l'un d'eux, nommé Louis Allard, 33 ans, employé de commerce, rue Duguesclin, 36, par suite d'une fausse manœuvre, alla se heurter contre la bicyclette de M. Louis Stracelmann, âgé de 23 ans, demeurant à Marcq-en-Baroeul.

Tous deux furent précipités à terre et grièvement blessés.

A l'arrêt, des contusions multiples à la tête et à Stracelman, se plaint de vives douleurs internes.

Après avoir reçu quelques soins sur place, les blessés ont été reconduits à leur domicile en voiture.

Vol mystérieux. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs, restés inconnus, ont pénétré dans le domicile de Mlle Marie Duponchel, 34, rue Boucher-de-Berthes.

Ils ont escaladé le mur du jardin donnant sur un terrain vague et ont vu une fenêtre après en avoir brisé une vitre. Puis ils ont pénétré dans la chambre du 1er étage, qu'occupe Mlle Duponchel.

Là, les malfaiteurs ont fracturé un coffret qui contenait, croit-on, des valeurs.

On a télégraphié à Mlle Duponchel qui se trouve actuellement à Orroy, en Belgique, et ce n'est qu'après sa réponse qu'on connaîtra l'importance du vol.

[illegible] le 1er étage, située sur le derrière de la maison, n'a rien entendu.

M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement a ouvert une enquête.

Les renies des travailleurs. — Un accident est arrivé le 14 juin à 2 h. du soir, chez M. Emile Degrave, fabricant, rue du Tilleul, au nommé Deporter, âgé de 23 ans, demeurant rue Desaix, exerçant la profession d'aide-emballeur.

Cet ouvrier a eu deux doigts de la main gauche pris dans le serrage d'une bande, sur un tour mû mécanique.

Le docteur Merlié qui a soigné le blessé a ordonné un repos de trois semaines.

Plaque de cuivre volée. — Dans l'une de ces dernières nuits, une plaque de cuivre d'une valeur de trente francs, a été enlevée, rue de la Gare, au préjudice de M. J.-B. Doutelle, négociant.

Nos hôtes. — M. Emile Sarradin, maire de Nantes, de passage à Roubaix, a rendu hier visite à l'Hôtel-de-Ville.

M. Sarradin, dont l'administration municipale poursuit le projet de construction d'une école d'arts industriels, est venu étudier sur place le fonctionnement de notre école roubaisienne.

Le maire de Nantes continuera son voyage d'études en Belgique.

Explosion de chaudière. — Mardi après-midi, vers 3 heures, le cylindre de la machine jumelle forte de 400 chevaux, de l'établissement G. W. Richardson et Cie, manufacturiers, rue de Tourcoing, a fait explosion.

Les dégâts sont purement matériels et l'accident n'entraînera aucun chômage.

Vol de bicyclette. — M. Cambien, marchand de vélos, boulevard de Paris, a été victime d'un adroit voleur qui, ayant dit s'appeler Lemaire et demeurer rue Saint-Eleuthère, a réussi à se faire livrer une bicyclette.

Le client n'a plus reparu et M. Cambien n'a eu que la consolation d'aller conter sa mésaventure à M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement, qui a ouvert une enquête.

Incursion de rôdeurs. — Des malfaiteurs restés inconnus ont pénétré dans une maison portant le n° 53 du boulevard de Colmar et appartenant à M. Duprez, demeurant 72, rue Daubenton.

Ils n'ont réussi qu'à briser le compteur à gaz et à enlever deux tuyaux de plomb et un robinet en cuivre le tout valant 7 à 8 francs.

Une enquête a été ouverte.

Chômage d'atelier. — Mercredi soir, vers 8 heures, le conducteur mécanicien du peignage de l'Epeule, établissement Vinchon, s'aperçut que la machine marchait irrégulièrement et constata que l'arbre de commande venait de se briser, il dut arrêter.

Cet arbre, actionné par une machine d'une force de mille chevaux mesure 1 m. 25 de circonférence.

La réparation exigera plusieurs jours, 8 ou 10, nous assure-t-on. Aussi, il en résulte un chômage forcé qui atteint 500 ouvriers.

Victime de sa maladresse. — Achille Maton, tileur, âgé de 44 ans, demeurant rue de Menin, 20, se trouvait mercredi soir à la ducasse de l'Union, rue Darbo, lorsqu'il voulut descendre d'un théâtre, en sautant sur le sol.

Il s'y prit si maladroitement qu'il se fractura la jambe gauche.

Le docteur Carette qui a constaté une fracture compliquée a fait transporter le blessé à l'Hôtel-Dieu.

Parti ouvrier. — La 1re section se réunira samedi 17 juin à 8 h. 1/2 du soir, en son local habituel, estaminet Wauts, rue de l'Espérance, 28.

Ordre du jour très important.

Causerie par un camarade.

Groupe de la 5e section. — Le groupe d'études sociales de la 5e section se réunira ce soir, vendredi, à 8 heures 1/2, à l'estaminet Aimé Morel, rue de Bouvines, 151.

Ordre du jour : 1° Causerie du citoyen Duplessis ; 2° Réception de nouveaux adhérents ; 3° Cotisations et faits divers.

Cette réunion se fera sous la présidence du citoyen Lévin Bailleul, conseiller municipal.

Cours de boxe. — La Société athlétique roubaisienne nous prie d'annoncer qu'un cours de boxe anglaise et française s'ouvrira le 1er juillet, au siège de la société, 28, rue Jeanne d'Arc, les mercredi et vendredi soir, de 7 h. à 10 heures.

Les Sociétés nouvelles. — Par arrêté préfectoral, en date du 9 juin, M. le Préfet du Nord a autorisé la nouvelle société musicale « Les Trompettes Nadaud » fanfare de cavalerie, à se constituer légalement.

Enfant égaré. — Un petit garçon, paraissant âgé de 5 ans environ, et disant se nommer Antoine Lampe, a été recueilli mercredi après-midi, à l'école de la rue Montaigne.

Le pauvre petit n'a pu donner aucune indication sur le domicile de ses parents.

Les contraventions. — La police a dressé hier quatre contraventions pour ivresse.

La Corrida du 18 juin à Roubaix

Nous sommes heureux d'annoncer qu'à l'occasion de la solennité tauromachique du 18 juin 1899, à Roubaix, la Compagnie des Chemins de Fer du Nord organise un train spécial à marche très rapide et à prix extrêmement réduits dont nous donnons ci-dessous le tarif et qui permettra à de nombreux sportsmens parisiens de s'offrir ce spectacle si rare d'une véritable corrida espagnole avec des célébrités comme Mazzantini et Bonarilla.

Le train spécial quittera Paris à 6 h. 25 du matin pour arriver à Roubaix à 11 heures.

Le retour aura lieu à 5 heures de Roubaix pour arriver à Paris à 1 heure du matin.

Voici d'ailleurs l'horaire complet aller et retour :

Aller. — Creil, 7 h. 25. — Amiens, 8 h. 14. — Arras, 9 h. 47. — Douai, 10 h. 17. — Roubaix, 11 h.

Retour. — Passages : à Douai, 9 h. 3 ; Arras, 9 h. 33 ; Amiens, 10 h. 31 ; Creil, 11 h. 58 ; Paris, 1 heure du matin.

Les prix des billets individuels aller et retour sont les suivants :

De Paris	2e cl., 11 fr. 10.	3e cl., 7 fr. 20
De Creil	— 9 65.	— 6 15
D'Amiens	— 7 45.	— 4 80
D'Arras	— 5 20.	— 3 40
De Douai	— 4 25.	— 2 80

De plus, toutes les gares de la ligne du Nord délivreront des billets ordinaires valables 3 jours et des billets collectifs à prix réduits pour lesquels on peut consulter les affiches spéciales posées dans les gares.

Chronique colombophile. — Samedi 17 de 4 à 7 heures du soir, inscription des pigeons pour le concours sur Chantilly organisé par l'Union fédérale et donné au siège de la société le pigeon voyageur, établie chez M. Hervart, rue des Anges, coin de la rue Stephenson.

150 fr. de prix d'honneur répartis aux 15 premiers pigeons vainqueurs, plus trois magnifiques régulateurs aux trois premières séries de deux pigeons non désignés volant au même colombier.

L'excursion du Cercle polyglotte. — Nous recevons à propos de l'excursion du cercle polyglotte à Dunkerque le dimanche 25 juin, la note suivante :

Le président du Cercle Polyglotte vient d'être officiellement informé par M. le maire de Dunkerque que les membres du Cercle seront reçus par lui dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

En outre, Monsieur le Président de la Chambre de Commerce mettra à la disposition des excursionnistes un remorqueur pour une promenade en mer. Une personne se tiendra à leur disposition pour la visite en détail du port et des wharps de la dite chambre.

La Commission du cercle remercie par avance ces notabilités dunkerquoises.

Elle espère que nombreux seront les membres qui voudront répondre à ces honneurs.

Vendredi soir 16 courant, au Café Pandore, clôture de la souscription.

Ce même soir, allocution anglaise par M. Duhamel sur la visite de la Grande Harmonie à Maidstone.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Audience du 15 juin 1899

La séance est ouverte à 9 h. 25 sous la présidence de M. Petit, juge de paix ; M. Lecomte, commissaire de police, occupe le siège du ministère public ; Greffier, M. Dutilleux ; huissier audencier, M. Bauts.

Voleurs. — Vannieste et Cuvelier sont inculpés de violences légères. L'un raconte que l'autre est venu l'attaquer dans son misère, le comprenis pas, Monsieur l'Juge !

Tous deux sont condamnés à la même peine, soit une journée de travail.

Tapage nocturne. — Castelain s'est amusé, à plusieurs reprises différentes, à tirer la sonnette de chez son beau-père en pleine nuit, et à souiller de boue la porte de son parent. Il a causé un tel tapage nocturne qu'il a réveillé le voisinage.

Il est poursuivi doublement et récolte 11 francs d'amende pour tapage nocturne et 6 francs d'amende pour jet d'immondices.

Les cultivateurs. — Marchand Charles, abandon de voiture, 1 fr. d'amende ; Blanche Buxton, embarras de la voie publique, avec une charrette à bras, 1 fr. d'amende ; Parent, pour défaut de plaque à une voiture, 1 fr. d'amende.

— Leveugle Henri, qu'on a convoqué à tort sous le nom de Masurel, vient protester, s'il doit être condamné, il veut l'être sous son nom, et pas sous celui d'un autre.

Il est inculpé d'avoir uriné sur la voie publique et est condamné à 1 fr. d'amende.

Fermeture tardive. — Noel Camille, est un cabaretier qui est inculpé d'avoir tenu Marynen Charles, un consommateur, après l'heure. Le premier est condamné à 2 fr. d'amende et le second à 1 fr.

— Desnesl Pierre, encore un cabaretier dans le même cas que le précédent comparaît avec six consommateurs. Chacun d'eux récolte un franc d'amende.

— Cyrille Carré est condamné à un franc d'amende pour avoir circulé sur le trottoir avec un cheval et une voiture. Coussemann J.-Baptiste son patron est déclaré civilement responsable.

— Vanackère Félix est condamné à 1 fr. d'amende pour avoir pêché des poissons au parc de Barbieux. S'il n'avait pas nié, le petit braconnier aurait été relaxé : même contravention et même solution pour Cornille Richard, Vernacke Pierre, Gilens Léon, Dubois Charles.

Albert Corselis et Julien Pollet qui avouent avoir pêché, sont relaxés comme ayant agi sans discernement.

— Céline Dessein et Sophie Tellier, inculpées de violences réciproques, sont condamnées à une journée de travail.

— Louis Clayes, Albert Denniel, Léon Dumont, Alphonse Rotsaert, Jules Pollet, Henri Marissal et Richard Decknuit sont condamnés à 1 fr. d'amende pour ivresse.

— Lagache Kléber est inculpé de violences légères sur un camarade ; 1 journée de travail.

— Hoirie Eugène, pour violences légères sur un camarade est condamné à 1 journée de travail.

— Moreau Armand, Ernest Grimmonprez, Deleye Alphonse, Deleye Louis, Deskeyser Edouard, et Thérin Charles, reconnaissent avoir crié le soir sous les fenêtres de M. Mathé Jules, cabaretier à Croix.

Tenant compte de leur excellente attitude et de leur sincérité, M. le juge de Paix, ne les condamne qu'au minimum, soit à 1 franc d'amende chacun.

— Victor Bonte est condamné à 2 francs d'amende pour ivresse, malgré une défense aussi audacieuse qu'inespérée.

— Par défaut, sont condamnés pour ivresse :

Carpreaux, Dujardin Emile, Messine Henri, Vancrayenest François, à 3 fr. d'amende.

— Delbosse André, pour violences sur sa sœur a été condamné par défaut à 3 jours de travail.

— Hiraux Emile, pour violences légères sur Deracinois, est condamné à 2 jours de travail.

— Le service de la voirie municipale, fait poursuivre M. Théophile Dilooghe, architecte en tant que représentant la Société anonyme roubaisienne des habitations à bon marché, pour ne s'être pas conformé aux prescriptions d'un arrêté municipal, fixant à 0 m. 34 c. l'épaisseur des murs séparatifs d'habitations élevées front au chemin de la Makelerie.

Me Dellenimos prétend que l'arrêté municipal individuel a été illégalement ; il dépose des conclusions subsidiaires.

L'affaire a été mise en délibéré pour certaine partie du jugement à intervenir et à huitaine pour la deuxième partie à plaider. L'audience est levée à 11 h. 1/4.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 15 juin 1899

NAISSANCES. — Gaston Lugat, rue Lafontaine, 36. — Edouard Duterte, rue de la Chaussée, 49. — Marguerite Bulleis, rue Blanchemaille. — Eugène Bartens, rue Blanchemaille. — Charles Ladsons, rue Fulton, 3. — Madeleine Béghin, rue du Caire, cour St-Henri, 15. — Prosper De Slesvero, rue Carpeau, maison Horent.

DÉCÈS. — Antoine Roussel, 85 ans, rue St-Jean, 155. — Léonie Samaeys, 27 ans, rue Blanchemaille. — Louis Bracq, 55 ans, rue Blanchemaille. — Marcelle Despretz, 5 ans, rue de France, 55. — Henri Mestlagh, 17 mois, rue Lemoyne-Bavin, cour Degrand, 8. — Marie Mahieu, 62 ans, boulevard de Strasbourg, 168. — Pauline Delfecker, 19 ans, rue Fossé aux Chênes, 65.

LANNOY. — Conseil municipal. — La Commission des travaux s'est réunie hier soir à 5 heures, pour examiner les différents travaux de pavage à exécuter dans le courant de l'année.

La Commission des finances, se réunira ce soir à 8 heures, pour l'étude du budget et comptes administratifs.

Fraudes. — Le nommé Drubelle, âgé de 17 ans, a été arrêté hier matin, par le douanier Hennion Emile, porteur de 18 kilogs de café vert.

Vagabondage et mendicité.

CROIX

Colombophile. — L'Association Colombophile de Croix organise pour dimanche prochain 18 juin, son premier concours sur St-Just, 50 francs de prix d'honneur offerts aux amateurs de Croix, Wasquehal, Flers et Roubaix jusque la rue des Arts.

Inscription et mise en paniers la veille de 4 à 7 h. et du soir, chez J.-B. Florin, rue Holden Grothers.

Parti ouvrier. — L'assemblée générale de tous les membres de la section aura lieu le samedi 17 juin à 8 h. 1/2 très précises, chez Mme veuve Pernier, en face de la Mairie.

Ordre du jour :

Question d'organisation d'une grande manifestation républicaine. Très urgent.

NOTA. — La carte en règle sera très rigoureusement exigée à l'entrée.

Le secrétaire général,
A. DEWITTE.

WATTRELOS

Une mort subite. — Un ouvrier tisserand, travaillant à l'ouvroir Vo Buyck, au hameau du Petit Paris, le nommé Floris Vanderhagen, âgé de 63 ans, est tombé mort à son travail.

Après les formalités, le corps du défunt a été transporté à Hersaux (Belgique).

SUILLY. — Pauvre malheureux. — La gendarmerie a arrêté un journalier, Henri Dayonnet, âgé de 40 ans, à Quiévry.

Il est malheureux qu'il soit sans travail inculpé de mendicité et de vagabondage.

TOURCOING

L'ACCIDENT DE LA RUE DE L'ERMITAGE
Mort de la victime

Comme nous le faisions prévoir hier, Charles Dumortier, ouvrier charpentier qui est tombé à travers le gitage d'une hauteur de trois mètres cinquante est mort hier à midi à l'Hôpital Civil.

Il avait la colonne vertébrale gravement contusionnée.

Il était célibataire et travaillait pour le compte de M. Guermonprez, entrepreneur de menuiserie, rue des Plats.

Rentes des travailleurs. — Un backeur de la filature Emile Leplat, rue Duguay-Trouin nommé Henri Papin, 16 ans, demeurant rue du Haze, a eu la main droite écrasée entre le chariot et le bâti de son métier.

M. le docteur Flavoust a constaté une plaie et a prescrit un repos d'une quinzaine de jours.

Alfred Castiecle, 23 ans, demeurant à Mouveron, ouvrier au batteur à la filature de coton Duvillier-Wattinne, rue du Tilleul, s'est contusionné la face dorsale du pied droit, en manœuvrant un rouleau en fer qu'il laissa tomber.

M. le docteur Rousselot a prescrit un repos de 8 à 9 jours.

Une soigneuse de l'établissement Emile Leplat, filateur de laines rue Duguay-Trouin, Marie Buttel, 48 ans, demeurant rue du Pont-de-Neuville, en raccommodant une mèche, a eu le bout du doigt pris dans les peignes.

Une plaie s'est déclarée, M. le docteur Playoust a prescrit un repos de huit jours.

Un vol aux Orions. — Dans la nuit de mercredi à jeudi des voleurs se sont introduits en fracturant la porte d'entrée chez M. Charles Desreumeaux, débitant-épicier, rue des Orions.

Ils ont enlevé pour une cinquantaine de francs de marchandises.

On croit connaître les voleurs, la police les recherche.

Arrestation pour vagabondage et infraction à un arrêté d'expulsion. — La police de sûreté a arrêté le nommé Augustin Catteux dit Auguste, qui se trouvait sans moyen d'existence et sans domicile fixe.

Interrogé, il a reconnu être expulsé du territoire français.

Il est sous le coup d'une peine de six mois de prison, prononcée par défaut par le tribunal correctionnel de Dunkerque.

Il sortait de la prison de Loos où il avait purgé une peine de quatre mois de prison.

Il a déjà été condamné une dizaine de fois à des peines variant de un à quatre mois pour vols.

Vol de laines à la gare. — Depuis quelque temps déjà, les employés de la Gare, constataient des vols divers qui se pratiquaient la nuit, principalement du côté de la rue Latérale.

Des agents furent placés en surveillance de ce côté. Mercredi soir, vers dix heures, ils virent un individu sortir par la rue Latérale, porteur d'un ballot.

Se voyant poursuivi, notre homme prit la fuite, mais il fut arrêté par l'agent Flipo.

Il était porteur d'une bobine de laine peignée, valeur 22 francs.

C'est un nommé Edouard Buysse, sujet belge, âgé de 38 ans, charbonnier, demeurant rue du Cimbale.

Il a certainement des complices, mais n'a pas voulu les dénoncer.

En tout cas, ceux-ci n'ont qu'à bien se tenir.

Arrestation d'un expulsé. Dans la nuit de mercredi à jeudi des agents de patrouille dans la rue de Mouveaux à Tourcoing-les-Francs ont arrêté le nommé Gustave Lottens sujet belge, âgé de 26 ans, sans domicile fixe qui dormait dans une meule de paille.

Conduit au poste de police, il a reconnu être expulsé du territoire français.

Accident grave. — Une jeune fille de 15 ans demeurant à Pérenchies, Isabelle Delporte rattachée à l'établissement Tiberghien, frères, rue de Paris, a été victime hier matin d'un accident qui pourrait mettre ses jours en danger.

Le dessus d'une trappe ayant été enlevé pour les besoins du service, elle est tombée d'une hauteur de quatre mètres.

Elle est restée depuis le moment de sa chute vers neuf heures jusqu'à midi sans connaissance.

Elle était jusqu'à cette heure dans un état de commotion cérébrale très violent.

Après avoir repris connaissance, elle a été transportée à l'Hôpital-Civil.

Le médecin qui lui a donné des soins a constaté des contusions multiples sur tout le corps.

Sauf complications, on espère la sauver.

LILLE

Concours d'ouvriers zingueurs. — Au concours d'ouvriers zingueurs qui vient d'avoir lieu à Roubaix, le jury a décerné le premier prix au citoyen Gustave Helbig, de Lille, membre du syndicat des zingueurs-plombiers de notre ville.

Nous adressons toutes nos félicitations au camarade Helbig, pour le succès mérité qu'il vient de remporter.

Un concours d'artistes peintres. — La Revue des Beaux-Arts et des Lettres ouvre un concours entre tous les artistes français et étrangers du 15 juin au 15 juillet. Trois cents francs de prix sont attribués à cette épreuve.

Sujet du concours :

II. Dessin en couleur pour un pendant de cou avec sa chaîne et maillons ou tout motif nouveau d'ornementation. — Toute liberté est laissée aux artistes quant à l'emploi des matières : les qualités auxquelles le jury attache le plus d'importance sont la nouveauté des idées, l'originalité et le souci de l'adaptation.

III. Il sera décerné : un 1er prix de 150 fr., un 2e de 80 fr., un 3e de 30 fr., un 4e et un 5e de 20 fr.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Egalité — Fraternité

VILLE DE LILLE

SECTIONNEMENT ÉLECTORAL

En exécution de l'arrêté préfectoral du 1er mai 1899,

Le maire de Lille informe ses concitoyens qu'une enquête sera ouverte à l'Hôtel de Ville, du 8 au 15 juin 1899, au sujet d'une proposition de sectionnement électoral de la ville de Lille.

Pendant ce délai, tout électeur pourra prendre connaissance de la délibération du Conseil général et de la proposition qu'il a été déposée. Un registre sera ouvert pour recevoir les observations des intéressés bureau du secrétariat.

M. Bouthiel, conseiller général, spécialement délégué par M. le préfet, recevra à la mairie les observations orales pour contre le sectionnement, le 17 juin, de 11 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

Le Maire de Lille,
G. DELORY.

Coopérative l'Union de Lille. — Le Conseil d'administration a l'honneur de rappeler aux sociétaires qui l'assemblée générale ordinaire aura lieu le dimanche **25 juin** et non le 18, à 3 heures précises du soir, au siège de la société, rue d'Arras, 147.

Il rappelle également aux sociétaires que les déclarations de candidatures, pour le renouvellement partiel des commissions administrative, contrôle, comité-conseil, seront reçues au siège de la société jusqu'au 21 juin inclus.

Les candidatures pour la nomination du directeur seront reçues également jusqu'au 21 juin.

Les élections auront lieu le 25 juin de huit heures du matin à midi et de deux à cinq heures du soir. Le dépouillement se fera aussitôt la fermeture du scrutin. Nul ne pourra voter s'il n'est porteur de sa carte personnelle.

Le conseil d'administration.

Revue des fêtes de Lille. — Voici les résultats du concours de billard anglais, rue de Flandre.

1er prix : M. Duvivier ; 2e M. Breton, Louis ; 3e prix : M. Schtiliers, père ; 4e prix : M. Watel, Clovis ; 5e M. Vandevelde, Emile ; 6e M. Dierlicq, Louis ; 7e M. Vandenbossche, Louis ; 8e M. Larre, Louis ; 9e M. Leroy, Auguste.

Le lot offert par M. Boucher, cabaretier, rue de Flers, 48, à la distribution des prix en profit du Denier des Ecoles Laïques a produit la somme de 3 fr. 50, laquelle a été remise à M. le Trésorier du Denier.

Société centrale d'horticulture du Nord — La société centrale d'horticulture du Nord a tenu assemblée générale sous la présidence de M. Massart, vice-président, remplaçant M. le président V. Druez, qui s'était fait excuser.

Après adoption des procès-verbaux et diverses communications, M. le président donne la parole à M. Bodart, professeur de la société qui a fait un exposé intéressant conférence dans laquelle il a fait connaître les avantages que l'on peut retirer de la culture du cerfeuil tubéreux.

Le nombreux auditoire qui emplissait la salle de la rue de Tourpleron a vivement applaudi et félicité le jeune professeur.

La séance a pris fin à six heures et demie après le tirage d'une splendide tombola gratuite de plantes variées.

Théâtres Fêtes & Concerts

La grande soirée des Orphéonistes lillois. — Nous reproduisons ci-dessous le programme de la grande solennité artistique offerte par l'Union chorale des orphéonistes lillois aux familles des sociétaires, dimanche prochain 18 juin 1899, salle de la Société industrielle.

Afin de donner satisfaction aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées, le Conseil d'administration, à cet occasion, met à la disposition des familles étrangères à la société, deux cents billets que l'on peut se procurer au cercle des Orphéonistes au prix de deux francs.

Vu le nombre de places à disposer ce nombre est essentiellement limité.

La soirée commencera à huit heures précises pour être terminée à onze heures.

Le dimanche 18 juin, à 8 heures, salle de la Société industrielle,

Les Lorains, grande scène chorale (100 exécutants, directeur : M. L. Carpentier).

Fidélio, 1re audition, fragments du 1er acte, airs, duo, quatuor Mlles Fromont, Rousselle, MM. Martiny, Donnay.

Ballade du Désespéré, première audition, grande scène dramatique. Accompagnement de violon et de violoncelle : Mlle Fromont, contralto ; L. C., récitant.

Quatuor de MM. Bachmann, Bonenfant, Bailly, Darcq : 1° Allegro ; 2° Andantino ; 3° Scherzando ; 4° Finale.

M. Desmet. Le sous-préfet aux champs, adaptation musicale de G. Lemaire.

Septuor de la Reine Topaze, groupe de sociétaires.

La Fiancée du Timbalier, Mlle Fliniaux, *adaptation musicale de Francis Thomé.*

Scherzo, MM. Bachmann, Bonenfant, Bailly, Darcq.

M. Desmet, chanteur de genre.

Le Portrait de Manon, opéra-comique en un acte, paroles de G. Boyer.

Accompagnateurs : Mlles Dupriez, Delannoy, M. Boidin.

CHRONIQUE DES CONCERTS

Concert-promenade du jardin Vauban

Le concert d'hier avait attiré beaucoup de monde au jardin Vauban.

Quoique le programme n'offrît aucun attrait vocal, le tympan des auditeurs n'en fut pas moins délicieusement charmé.

Parmi les principaux morceaux exécutés, nous devons citer : le Ballet de Faust (Gounod), une fantaisie sur Rigoletto, le bel opéra de Verdi, ainsi que Gabrielle de la Périne, une jolie mazurka de Métra, et plusieurs œuvres de maîtres connus et appréciés.

Nous serions ingrat si en terminant, nous ne mentionnions pas particulièrement le Rondo pour petite flûte de Donjon, et si savamment exécuté par M. Schaller.

L'orchestre symphonique, faisant dimanche sa rentrée au Palais-Rameau, il nous sera sans doute réservé une audition sensationnelle ?

G. LALYRE.

CHRONIQUE DES SPORTS

Courses de Lille. — La prochaine réunion des courses de Lille, fixée au dimanche 18 juin nous paraît appelée à dépasser le succès habituel ; par le nombre et la nature des *engagements, cette journée aura un attrait* sportif tout particulier.

Voici les engagements des trois premières courses du programme :

Steeple-chase militaire. — 1re série. — MM. Thellier de Poncheville, Mercy ; de Joybert, Le Bigourdan ; G. Marcel, Partisan ; de Boulemont, Chrysalide ; Cte de Montmorillon, Décidée ; Cote, Calisto ; G. d'Alincourt, Forêt d'Othe, Deremetz, Aspin ; Bausil, Gouvernail ; L. Valbery, Aisiota ; Cote, Gipsy-Jack ; E. Dufour, Cluche ; Lefebvre, Patricienne ; de la Roberdière, Hourra.

Prix des Dames. (Course de Haies). — MM. G. Visart de Bocarme, Westlake ; G. de Valroger, Glorioie ; Cte F. de Joybert, Le Bigourdan ; H. Wyld, Dérivale ; G. de Valroger, Regimatard ; Cte L. de Fleurien, Brag ; Mlle Coquart, Courcelles ; Cte H. de Clermont-Tonnerre, Fanfaron ; Legay, Le Glaive ; J. de Vienne, Skalky ; Alb. Wignolle, Révotina ; E. Dufour, Guinée II.

Prix du Chemin Vert. — MM. J. Gadola, Espèche ; E. Wallon, King Poppy ; L. Bequet-Daly, Saturne ; E. Wallon, Convolvulus ; Vicomte Ch. de Buisseret, Cuina ; Vidalin, La Méduse ; G. Vandesmet, Cerf-Volant.

Le Cyclone. — Sous ce titre vient de se former à Lille un club vélocipédique dans le but exclusif d'organiser des excursions.

Cette société a son siège aux Caves Wazemmes, 89, rue des Sarrazins, chez M. J. Locoult.

Jusqu'au 18 juin, les adhésions seront reçues au siège de la société ou chez le secrétaire provisoire, M. E. Bouchard, 79, rue des Sarrazins.

Les dames sont admises dans ce tourbillon qui n'a rien du cyclone atmosphérique.

Qu'on se le dise.

PAS-DE-CALAIS

Accident de mine à Henin-Lietard

Mercredi dans la matinée, l'ouvrier mineur Leroy Alcide, délégué de la caisse de secours des mines de Bourges, travaillant dans la veine Lapince, fosse Mulot, a reçu une grave blessure à la main gauche, par une pierre qui s'est détachée du toit.

Le docteur Boulinguez a conclu à une incapacité de travail de 25 jours environ. Le délégué mineur Obled, a été appelé pour constater l'accident.

ACCIDENT GRAVE A LA FOSSE NUMÉRO 3
de Bruay

Mercredi, Léon Ansart, mineur à la 5me Veine Levant, faisait un sillon dans sa taille et remplaçait ce faisant le bois qui provisoirement posé lors de l'abattage du « sillon » de toit, par des étançons définitifs, quand tout à coup une rallonge s'affaissa, le terrain qu'elle recouvrait s'écroula, renversant Ansart qui eut les deux jambes cassées, l'une au-dessus du genou, l'autre au-dessous du genou, deux côtes brisées et les reins fortement contusionnés.

Le malheureux a été admis d'urgence à l'hôpital. Il est marié et père de plusieurs enfants.

ACCIDENT DE MINE A OIGNIES

Mercredi 14 juin, Gustave Legros, ouvrier mineur aux mines Costricourt, travaillant aux puits N° 2 dans la veine N° 6 et demeurant à Oignies, rue de la Brasserie, était occupé à détacher du charbon lorsque tout à coup une pierre se détacha du toit et vint ensevelir le malheureux ouvrier.

Débarrassé aussitôt par ses camarades, il avait l'épaule gauche cassée et plusieurs côtes fracturées.

Ce malheureux ouvrier est père de six enfants, il se plaint beaucoup de douleurs internes. Si la compagnie faisait mieux visiter ses bois, avant de les descendre, par les employés qu'elle envoie dans les réunions publiques, la sécurité des ouvriers serait peut-être un peu mieux assurée.

ACCIDENT MORTEL AUX MINES DE MARLES
FOSSE N° 5

Laby François, 17 ans, aiguilleur a été tué par une machine électrique. Nous donnerons demain, des détails complémentaires.

ACCIDENT AU N° 4 DES MINES DE LENS

L'aide-mineur Jean-Louis Pouchain, qui occupe mercredi matin dans une des galeries de la fosse n° 4 des mines de Lens, fosse que par suite de la rupture d'une chaîne placée sur un plan incliné, une berline se détacha et vint l'atteindre le blessant à la cuisse gauche et à la tête.

Relevé par ses camarades, ce jeune ouvrier fut aussitôt remonté et transporté à l'Hospice de Lens, où il reçut les soins des docteurs Baudinn et Lepette.

En raison de la gravité des blessures que porte Pouchard les docteurs ne peuvent encore se prononcer sur son état.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE D'HOUDAIN

Audience du 12 juin 1899

BRUAY. — *Ivresses diverses.* — M. Wargnier Florent, débitant à Bruay, crovait pouvoir tenir son cabaret ouvert jusqu'après onze heures, à cause du bal « l'Estudiantina » qui avait lieu aux environs.

Mais dame police ne l'a pas entendu ainsi et verbalisa.

M. Wargnier est condamné à 3 francs d'amende. Dermy Auguste, Bussaud Victor, Boteaux Antoine, Vandenstraetreen Emile, Bailleul Edmond, Lepage Desire, Gracia Oscar et Debomy Benoit, consommateurs, attrapent chacun un franc d'amende.

Debomy avait bien protesté parce qu'il était logeur en prétendant au moment où il a été pris il venait de la cuisine, travers qui lestaient pour aller coucher. Mais après enquête des gendarmes, Debomy est condamné comme les autres.

M. Pacaut Aristide, débitant aux corons de Labussière croyait aussi pouvoir jouir de la retraite à minuit qu'avait obtenu son voisin, débitant, à l'occasion d'une ducasse à la mairie. C'est au contraire les impertinens gendarmes qui profitèrent en verbalisant. Il est octroyé 3 francs d'amende à Pacaut et 1 fr. aux citoyens dont les noms suivent qui avaient quitté le bal un instant pour aller noyer chez Pascaut la poussière dont leur gosier était saturé.

Ce sont : Coulon Léon, Camus Joseph, Lecomte Louis, Deslavier Sylvie, Délrigne Emmanuel, Auker Fernand, Massion Alexandre, Roger Vincent, François, Henri et Gadoi Aimé. Bonne capture comme on voit.

Coups. — Pudsage Philippe vit avec la mère, la sœur et le frère de Leclercq Léon. Ce dernier n'en est pas content et reprochait à Pudsage de se faire nourrir par son frère. Il en résulta des injures réciproques. Leclercq donna en plus des coups de poing. Ça lui lui coute 5 fr. d'amende et 2 jours de travail. 5 fr. seulement à Pudsage.

Ivresse et violences. — Verpret Paul, de Fouquereuil et Caillieret ont culbuté par terre Godefroy Ambroise maçon à Drouvin.

Coups. — Chacun 1 franc d'amende pour ivresse et un jour de travail pour violences.

Druine François et Lepage Désiré, briquetiers se sont battus dans l'estaminet Wargnier et ont tout cassé. Ils feront chacun trois jours de travail.

Fumisterie. — Baudaillez Ferdinand voyageait avec une voiture portant comme plaque une carte de visite avec ces inscriptions « Gaston Pacquemont, brigadier de remonte mobile Madagascar et Tananarive. » Et la police verbalisa : Coût : Un franc d'amende à Baudaillez pour sa fumisterie.

HOUDAIN. — *Coups.* — Cauvel Sophie qui prend souvent force bistouilles, s'est vu abandonner par son mari.

Un certain jour elle errait, quand il lui prit l'idée d'entrer chez sa voisine Saloppe Juliette qui était partie à Béthune. Elle y vida une